



POURQUOI S'INSCRIRE ?

1ère raison, et pas des moindres : parce que le Club, c'est vous.

Le Club, ce n'est pas seulement la mémoire de la publicité depuis 1968.

Le Club, ce sont d'abord des gens. C'est à dire vous, créatifs, graphistes, assistants, acheteurs et acheteuses d'art, producteurs et productrices de films, d'images, planer de médias, panner de stratégies. C'est pour ça qu'on s'appelle le Club.

Les plus connus d'entre vous lui doivent leur carrière. Ceux qui ne le sont pas encore la lui devront, c'est certain. Au-delà de ça et au-delà des rivalités d'ego, de sectes ou d'entreprises, le Club c'est la volonté de défendre un métier dans ce qu'il a de fondamental.

Une sorte d'exigence que ces temps du tout financier voudraient bien réduire à un caprice d'auteur.

C'est pour cela que le Club est important.

Association loi de 1901, le Club est indépendant, ce qui le rend vertueux et donc, il n'est pas riche, ce qui le rend fragile. C'est pour cela qu'il faut s'inscrire au Club.

Même si on n'est pas dans un jury.

Même si on a fait une mauvaise année.

Même si on trouve que le Club est sectaire ou au contraire trop laxiste.
Même si on trouve que c'est cher.

Le Club ce sont 10 personnes maximum qui travaillent bénévolement à son existence.

C'est peut-être pour cela que le Club n'est pas parfait, c'est en tout cas comme ça que le Club est encore là après cinquante ans d'existence.

Le Club dépend de vous.

N'attendez pas qu'il disparaisse pour vous rendre compte que vous dépendez de lui. Inscrivez-vous.

Comme on dit : il n'est jamais trop tard pour bienfaire.

Le Club



CONDITIONS D'ADMISSION

Article 5 – CONDITIONS D'ADMISSION

Pour faire partie du C.D.A. il convient :

- De jouir de ses droits civiques
- De voir sa demande d'admission acceptée par le Conseil. Le refus d'admission n'a pas à être motivé
- D'acquitter sa cotisation annuelle.

Article 6 – CATEGORIES DE MEMBRES

Le C.D.A. est composé :

De membres individuels intervenant dans tous les métiers de la création dans les domaines de la publicité et hors publicité sous toutes ses formes dès lors que cette création a trait aux arts appliqués. Il s'agit donc essentiellement, sans que cette liste soit exhaustive, des directeurs artistiques, concepteurs rédacteurs, directeurs de rédaction, illustrateurs, photographes, acheteurs d'art, graphistes, imprimeurs, designers, qui ont pris l'engagement d'adhérer à l'objet du C.D.A. Et de s'acquitter annuellement de la cotisation fixée par le Bureau et approuvée par le Conseil.

- De membres « corporate » (sociétés, corporations, agences, médias, etc....) qui s'engagent à soutenir les missions du C.D.A. et s'acquittent de la cotisation annuelle fixée par le Bureau.

- De membres d'honneur désignés par le Conseil eu égard aux services rendus au C.D.A. (ancien président, vice-président, secrétaire général, trésorier, ancien membre des jurys...).

Article 7 – DEMISSION / RADIATION

La qualité de membre du C.D.A. s'acquiert pour une année avec le règlement de la cotisation annuelle. Elle se perd par :

- Le non-paiement de la cotisation.
- La radiation prononcée par le Conseil pour tout motif considéré comme grave.
- La démission notifiée à l'association par lettre recommandée AR.
- Le décès pour les personnes physiques ou la dissolution, pour quelque cause que ce soit, pour les personnes morales.

Article 9 – DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES :

Les membres s'engagent à respecter les présents statuts et à adresser au C.D.A. le montant de leur cotisation annuelle fixée par le Conseil.



POURQUOI S'INSCRIRE ?

- Être Invité prioritaire à tous les évènements organisés par le Club
- Sortir une fois dans l'année en costume de cérémonie, ou pas
- Faire le malin avec ses boules
- Fricoter avec l'institution
- Faire partie de la communauté des membres filières artistiques
- Parrainer et rencontrer de nouveaux talents
- Savoir convertir le bleu en bronze, le blanc en argent et le rouge en or
- Se rencontrer
- Se fiancer, se marier
- Lire un livre dans l'année, le seul qui vaille et qui en plus est offert
- En lire au moins 1 autre... Il y a une vie en dehors de la DA
- Échanger ses cartes de visites
- Boire des coups tout simplement
- Se faire connaître ou reconnaître
- Retrouver ses anciens copains de promo des plus prestigieuses écoles
- Refaire le monde
- Réinventer nos métiers
- Inventer de nouveaux langages
- Ne pas se la jouer
- Être bienveillant
- Défendre la parité
- Proscrire les clichés
- Respecter les publics qui ne nous ont rien demandé
- Ne pas raconter n'importe quoi
- Dire du mal des jurys
- Avoir le droit d'en faire partie
- Dire du bien du Club
- Transmettre
- Encourager les jeunes à prendre le pouvoir
- Encourager les vieux à reprendre le pouvoir
- Animer sa communauté
- Trouver du boulot et en ce moment ce n'est pas du luxe

PRESERVE

HONORER

INSPIRER

LE
CLUB
DES
D.A

Le Club des Directeurs Artistiques
40, Bd Malesherbes
75008 Paris • t : 01 47 42 29 12
www.leclubdesad.org
prenom.nom@leclubdesad.org

Association régie par la loi de 1901
SIRET 784 672 537 00049
TVA FR 89 784 672 537
R.N.A. W751017603